

Questions orales

[Traduction]

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE
AUPRÈS DES BANQUES POUR LA MODÉRATION DES FRAIS
BANCAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Finances (M. Turner) l'acceptera volontiers, je crois. Je propose donc, appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin):

Que le ministre des Finances soit prié de demander aux banques à charte de faire preuve de modération à l'égard des frais qu'elles réclament de leurs clients, la Chambre étant d'avis que les montants prélevés sur les dépôts, les retraits et les chèques sont exorbitants et que les frais réclamés pour les virements faits par les clients d'un compte à un autre sont insensés.

M. l'Orateur: La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—DEMANDE DE
PROMPT RÈGLEMENT POUR LE BON RENOM DU PORT DE
MONTRÉAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre du Travail ou au ministre suppléant de la Justice, celui qui est le plus directement intéressé. Les débardeurs auraient quitté le travail, dans le port de Montréal. Le ministre du Travail a-t-il vérifié ces faits? Si les nouvelles sont exactes, si les débardeurs ont débrayé et si, par conséquent, le port est fermé, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): En effet, monsieur l'Orateur, je peux le confirmer au chef de l'opposition officielle, les débardeurs ont bel et bien débrayé. On me dit—le solliciteur général poura revenir là-dessus—qu'on étudie les différentes mesures d'ordre juridique à prendre.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général, en sa qualité de ministre suppléant de la Justice à la Chambre, quelles mesures sont prises exactement; le gouvernement demande-t-il une injonction comme il l'a déjà fait, ou considère-t-il que la nouvelle du retrait de service et le vote de non-retour au travail sont des preuves suffisantes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me suis mis en rapport avec le sollicite-

[M. l'Orateur.]

teur général et le ministère de la Justice à ce sujet et je tiens à dire à la Chambre que nous nous préparons à prendre certaines mesures, mais que nous sommes en train de recueillir les renseignements voulus. Je ne puis dire pour l'instant ce qu'elles seront exactement, mais je m'attends que demain, un de mes ministres, ou moi-même, serons en mesure d'en informer la Chambre.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant ayant offert de donner des renseignements, je lui demande quelles autres mesures le gouvernement a en vue pour redonner à Montréal sa réputation de port international? Sauf erreur, on a laissé une quinzaine de navires sans services de débarquement, ce qui suscite sûrement des doutes quant à l'utilité du port pour le Canada, surtout après les arrêts de travail antérieurs. Je voudrais demander au premier ministre quelles mesures son gouvernement se proposerait de prendre pour redonner confiance dans le port de Montréal.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant signale avec raison la gravité de l'affaire pour l'avenir du port de Montréal. Nous considérons en effet que la situation est très sérieuse et que, au-delà du conflit ouvrier même, elle pourrait avoir de lourdes conséquences pour le port, donc pour la ville de Montréal. Outre les décisions judiciaires dont j'ai parlé en répondant à la question précédente, j'essaie d'éveiller les autorités compétentes du Québec et même l'opinion publique à la gravité de la situation et d'obtenir un solide appui du public pour toute mesure que nous prenons.

LES MESURES DE PRÉVENTION ENVISAGÉES CONTRE LES
GRÈVES NUISIBLES AU TRANSPORT DU GRAIN—LA
PROTECTION DES CÉRÉALICULTEURS CONTRE LES PERTES
FINANCIÈRES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Deux importants représentants des minoteries japonaises ont déclaré, ce week-end, que la prépondérance du Canada en tant qu'exportateur de grains est sérieusement mise en péril par les grèves interminables qui interrompent les livraisons de grains; le ministre pourrait-il informer la Chambre des mesures précises qu'envisage le gouvernement pour prévenir ces interruptions coûteuses au sein d'une industrie très importante. Si je pose cette question, c'est que l'acheminement du grain peut être bloqué par n'importe lequel des trente et quelques syndicats qui participent à l'acheminement du grain.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député est probablement au courant des discussions qui ont marqué la dernière rencontre du CTC et du gouvernement, lorsque le premier ministre et les dirigeants du CTC ont examiné la possibilité de fusionner certaines unités de négociation. Cette discussion ayant eu lieu, certains faits autorisent à penser que le patronat et le salariat vont peut-être se réunir pour chercher une solution aux questions de ce genre, surtout en ce qui concerne l'industrie céréalière. Sans doute le député l'a-t-il constaté—l'opposition en a fait état la semaine dernière—le président du CTC a déclaré qu'il allait examiner immédiatement la fusion de certaines unités de négociation, fusion qui réduirait les risques d'arrêts de travail.